

L'an deux mille seize et le 8 Juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TRAMONT.

**Présents** : Mmes BEUNEUX - CAVALLERO – QUESSETTE – BERDUCAT - MM. TRAMONT – MACIAS - BARIAC

**Excusés** : Mme MUN - MM. IGAU (qui a donné procuration à Mme BERDUCAT) – MASSON – PRATDESSUS.

**Ordre du jour** :

- Travaux Presbytère
- Cimetière
- Demande de subvention
- Retrait lettre recommandée Secrétariat
- Heures supplémentaires Employés
- Festivités de fin d'année
- P.L.U.
- Questions diverses

\* . \* . \*

**Travaux Presbytère**

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, l'intérêt de réaliser différents travaux dans deux appartements du Presbytère.

En ce qui concerne l'appartement occupé par Madame Bengochea, il n'a pas été rénové depuis son occupation en 1989.

Pour l'appartement de Madame Claverie, il est nécessaire de rénover la cuisine.

Des devis ont été faits par différentes entreprises pour l'appartement de Madame Bengochea.

Entreprises	CUELLO	BICCI	BAYLE	BOYRIE	FLAESCH
Pièce à rénover	H. T.	H. T.	H. T.	H. T.	H. T.
Evier	516,88	950,00			286,00
Cuisine - séjour	1305,41	2447,96	543,00	755,38	640,00
Toilette	474,56	690,95	315,00	537,81	204,00
Chambre 1	2522,46	1785,54	1370,50	1686,70	1450,00
Chambre 2	2391,27	1991,56	1730,00	1744,94	1489,00
Entrée	906,18	1459,50	703,00	1391,26	530,00
Autres frais	170,22		300,00		
Total	8286,98	9325,51	4961,50	6116,09	4599,00
TVA	1657,40	1865,10	992,30	611,61	
TOTAL TTC	9944,38	11190,61	5953,80	6727,70	

Après délibération, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, le devis de la société BOYRIE Peinture pour un montant de 6 116.09 € H. T.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à réaliser les travaux de rénovation dans l'appartement loué par Madame Claverie. Des devis seront demandés prochainement.

Monsieur le Maire aborde également le sujet du parking concernant les locataires des appartements du Presbytère. Celui-ci n'a pas de marquage au sol ni d'interdiction de stationner pour tout autre personne.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la réalisation de marquage au sol ainsi que la mise en place de panneaux de signalisation pour le parking du Presbytère.

### **Cimetière**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'une concession (numéro 54), au nom de Monsieur REY Raoul, au cimetière communal, est arrivée à expiration depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1999.

Conformément à l'article L.2223-15 du code général des collectivités territoriales, la famille avait deux ans pour renouveler cette concession et s'acquitter du paiement de la nouvelle redevance.

Le 17 août 2015, nous avons mis une affiche sur le monument, demandant aux personnes concernées de se présenter à la Mairie. A ce jour, personne ne s'est fait connaître.

Monsieur le Maire propose de reprendre cet emplacement (concession non renouvelée) afin d'y établir un ossuaire de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la reprise de cet emplacement (concession non renouvelée) et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour faire procéder à l'exhumation des restes et à la ré-inhumation de ceux-ci dans l'ossuaire de la Commune.

Parallèlement, Monsieur le Maire a fait établir un devis par l'entreprise BOSCHI pour créer un ossuaire en lieu et place de cette concession non renouvelée, située à côté du dépositaire communal.

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise BOSCHI d'un montant de 1260 € pour la réalisation de l'ossuaire communal et la reprise de la concession.

### **Demande de subvention**

Monsieur le Maire présente la lettre reçue par Monsieur Adrien LATAPIE, professeur de latin au Lycée-Collège René Billères à Argelès-Gazost.

Nous sommes sollicités pour participer financièrement à un voyage organisé en Italie, afin d'abaisser le coût de celui-ci pour les familles de BAZE Romane et DUTEIL Emma, élèves résidents à Villelongue.

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à verser 20 € pour chaque élève résident sur la Commune, soit 40 €.

### **Retrait lettre recommandée par le Secrétariat**

Monsieur le Maire, explique que le Conseil Municipal doit donner son accord afin que les secrétaires puissent récupérer les lettres recommandées et/ou les colis recommandés.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, la procuration concernant les secrétaires pour le retrait de recommandés.

### **Heures supplémentaires Employés**

Monsieur le Maire indique, au Conseil Municipal, que les employés ont fait des heures supplémentaires (réparation d'une fuite suite à un problème d'alimentation, etc...)

Le Trésor Public demande une délibération autorisant Monsieur le Maire à payer les heures supplémentaires ou complémentaires des employés.

Après délibération, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à payer les heures supplémentaires ou complémentaires des employés.

### **Festivités de fin d'année**

Monsieur le Maire annonce que la Commission « Fêtes et Cérémonies », réunie le 27 juin 2016, a fixé les dates des différentes festivités de 2016 :

- repas des aînés, le samedi 03 Décembre 2016.
- arbre de Noël, le 10 Décembre 2016.

Le Conseil demande à ce que deux devis soit réalisés pour le repas des aînés. Monsieur Masson se chargera de l'organisation de l'animation musicale.

Suite à la décision de la Commission pour l'arbre de Noël, 6 organismes ont été contactés pour organiser un spectacle :

Serge Marault : frais de déplacement très élevés + spectacle  
Alain le Magicien : non disponible à cette date  
Phil Kellermagic : non disponible à cette date  
Crock le magicien : 450 € TTC  
Romano : pas de réponse  
Danelys : premier spectacle à 550 € TTC + 50 € de frais de déplacement.

Le Conseil Municipal, après délibération, a retenu, à l'unanimité, le devis de Danelys d'un montant de 600 € TTC (550 € spectacle + 50 € frais de déplacement).

### **Plan local d'urbanisme**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous venons de recevoir les documents (PADD – Règlement – OAP – Rapport de présentation – Diagnostic et état initial de l'environnement).

Un exemplaire vous sera transmis par mail dès lundi. Vous voudrez bien en prendre connaissance et nous retourner vos commentaires pour le mercredi 13 juillet 2016 – 15 h.

La réunion avec les personnes publiques associées (Préfecture, DDT, DREAL, DDCSPP, STAP, ARS, Conseil Régional, Conseil Départemental, Parc National des Pyrénées, Chambre de Commerce et d'industrie, chambre des métiers, chambre d'agriculture) aura lieu le 31 Août 2016 à 15 h. Une réunion publique avec tous les habitants de Villelongue sera organisée le même jour à 18 h à la Salle des Fêtes.